



INFO JULIEVILLOIS

CONSEILS DE FEU

PILES ET BATTERIES AU LITHIUM-ION

Les piles et les batteries au lithium-ion se retrouvent dans plusieurs appareils électroniques résidentiels ; ordinateurs, cellulaires, vélos ou trottinettes électriques, moniteurs pour bébé, outils électriques, tels que les tondeuses, produits de vapotage, etc. Ces piles et batteries comportent un risque d'incendie puisqu'elles peuvent surchauffer et prendre feu ou exploser. Lorsque celles-ci sont désuètes, il est important de s'en départir adéquatement et de ne surtout pas les déposer dans les poubelles.

Les Julievillois peuvent venir déposer leurs vieilles piles dans les bornes mises à leur disposition à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, dans les écoles primaires, au pavillon Thérèse-Savard-Côté et au Centre de la culture et du sport. Il est aussi possible d'amener vos batteries à l'écocentre.

En cas d'incendie, évacuez immédiatement les lieux et composez le 911. Pour plus de renseignements sur la prévention des incendies, consultez, le site Web de la Ville dans la section Sécurité incendie.



AVANT D'UTILISER LES APPAREILS ÉLECTRONIQUES :



Vérifier que la pile de l'appareil ne soit pas endommagée, bombée ou gonflée.



Utiliser toujours le chargeur d'origine pour éviter une surchauffe.



Respecter le temps maximal pour la recharge, cela évite aussi un vieillissement prématuré de la pile.



Laisser les batteries d'origine, ne tenter pas d'apporter des modifications à celle-ci.



Éviter de recharger vos appareils près des oreillers.



Entreposer les anciennes piles dans des contenants non combustibles, loin de la chaleur.

Pour plus de renseignements sur la prévention des incendies, consultez le site Web de la Ville dans la section Sécurité incendie.